

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION DES GAGNON
DE FRANCE ET NOTRE ASSOCIATION**

**PROTOCOLE D'ENTENTE D'ÉCHANGES ET D'ACCUEIL RÉCIPROQUES
ENTRE**

Les FAMILLES GAGNON ET BELZILE INC., organisme à but non lucratif et ayant son siège social au Pavillon Casault de l'université Laval à Sainte-Foy, Québec, et représenté ici par Jean-Paul Gagnon sous mandat du président: Henri Gagnon,

D'UNE PART... et

LES GAGNON DE FRANCE, organisme également à but non lucratif ayant son siège social au 36, avenue du Général-Leclerc à Saint-Jean-de-Braye, France, et représenté par son président: Émile Gagnon,

D'AUTRE PART.

CONSIDÉRANT que nos deux associations patronymiques ont des objectifs communs et désirent favoriser les contacts et l'entraide entre leurs membres adhérents et leur famille;

CONSIDÉRANT que ces échanges permettront de développer des liens plus étroits entre nos deux associations;

Les GAGNON et BELZILE du CANADA et les GAGNON de FRANCE proposent d'entériner le présent protocole, suivant les principes et règlements mentionnés ci-dessous:

1. Ces échanges sont limités aux familles des membres de l'une ou l'autre de nos associations. Ils peuvent cependant être accompagnés de non-membres.
2. À l'exception d'échanges entre étudiants et/ou étudiantes, la durée de séjour à un même endroit ne devrait pas dépasser une semaine.

3. Le rôle et la responsabilité de nos deux associations se limiteront à: 1) servir de trait d'union en compilant les listes des personnes désireuses de participer à des échanges et/ou d'accueillir des membres sous leur toit; 2) faire la distribution de ces listes à ceux et celles qui en feront la demande.

Les participants devront exprimer le choix des régions qu'ils désirent visiter.

4. Les membres et ceux et celles de leur famille qui désirent se prévaloir de cette entente devront entrer directement en contact avec le correspondant de leur choix. Ils ou elles négocieront eux-mêmes les termes et conditions de leur séjour.
5. Dans les cas d'hébergement non réciproque, nos associations ne compileront sur leurs listes que les participants dont les conditions d'accueil et les prix seront avantageux à nos membres.

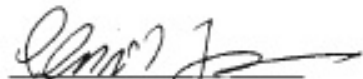
Le but visé par cette entente est de permettre à un plus grand nombre de nos membres et à leur famille de se connaître mutuellement tout en profitant d'une vacance agréable au sein de notre grande famille: les GAGNON ET BELZILE.

Pour les Gagnon et Belzile du Canada, ce sera l'avantage d'aller se recueillir à la source et pays d'origine; et pour les Gagnon de France une occasion de visiter un coin de la Nouvelle-France: le Québec français.

CONSÉQUEMMENT, les FAMILLES GAGNON ET BELZILE Inc., et les GAGNON DE FRANCE, d'un commun accord, ont accepté de signer la présente entente.

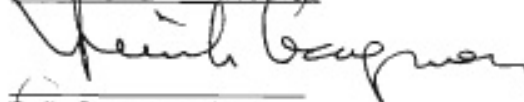
SIGNÉE à MONTARGIS, France, ce dix-septième jour de septembre 1995

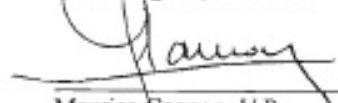
FAMILLES GAGNON ET BELZILE Inc.


Henri Gagnon, Président


Jean Paul Gagnon

LES GAGNON DE FRANCE


Émile Gagnon, Président


Maurice Gagnon, V.P.